

AGIR POUR LE MAINTIEN EN EMPLOI

BILAN 2021 ET AMBITIONS 2022 DE LA MISSION
PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE
DU SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE



SOMMAIRE

01

LE SERVICE SOCIAL
EN QUELQUES MOTS

02

SON ACCOMPAGNEMENT
POUR LA PRÉVENTION
DE LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE

03

LE POINT DE VUE
DES BÉNÉFICIAIRES

04

LES TEMPS-FORTS
2021

05

LES AMBITIONS
2022

01

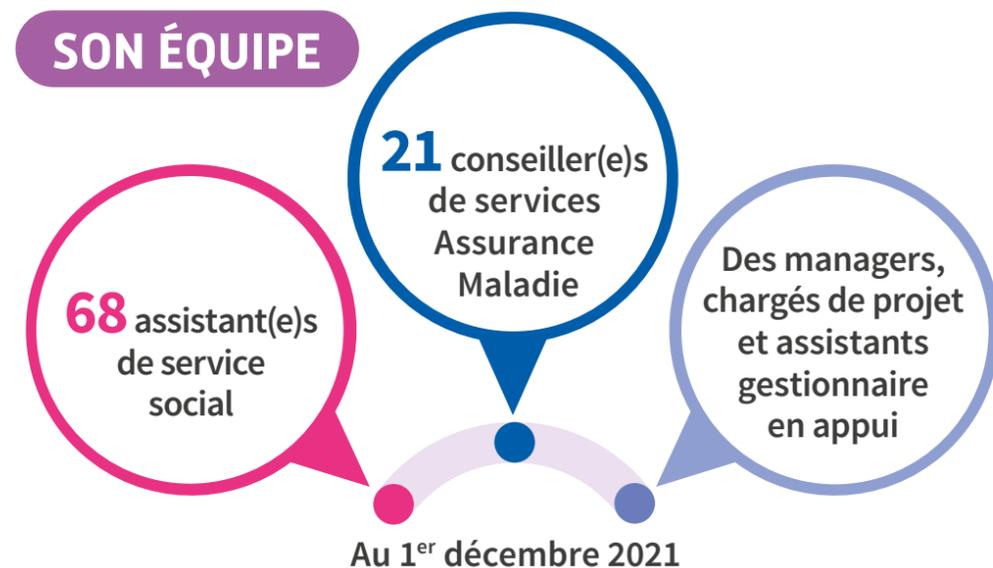
LE SERVICE SOCIAL EN QUELQUES MOTS

SA MISSION

Le Service social accompagne les assurés du régime général, salariés et travailleurs indépendants, confrontés à une problématique de santé, dont les conséquences impactent leur vie professionnelle et/ou personnelle.

Le CPG 2018-2022 de l'Assurance Maladie recentre le Service social prioritairement sur sa mission de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

SON ÉQUIPE



SA MÉTHODE D'INTERVENTION

Il propose un accompagnement à 360 degrés, tant sur le plan social, économique et professionnel, sur demande spontanée de l'assuré ou d'un signalement d'un partenaire.

L'intervention de l'assistant(e) de service social permet :

- d'appréhender la complexité sociale des situations de chaque assuré en tenant compte de ses problématiques de santé, de son environnement social, familial et professionnel ;
- d'identifier les difficultés liées à la reprise du travail ;
- d'informer et conseiller sur les actions et les démarches à engager durant l'arrêt de travail ;
- d'amorcer la dynamique de remobilisation de l'assuré, en l'aidant à clarifier ses besoins et attentes, pour coconstruire un plan d'actions visant à soutenir son autonomie et à développer son pouvoir d'agir ;
- de coordonner les différents acteurs impliqués dans son parcours, en assurant un rôle de référent auprès de l'assuré ;
- d'aider à maintenir ou à restaurer les liens sociaux, facteurs d'inclusion sociale et professionnelle.



L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LE SERVICE SOCIAL EST À LA FOIS :

Individuel Réception sur rendez-vous dans les lieux d'accueil, visites à domicile ou entretiens sociaux en présentiel ou en visio-conférence, modalité mise en place en 2021.

Collectif Différents types d'intervention sociale collective : Intervention Sociale d'Intérêt Collectif (ISIC) et Travail Social de Groupe (TSG), webinaires collectifs d'information.

Ces deux modalités peuvent être combinées pour dynamiser l'accompagnement proposé aux assurés.

02 SON ACCOMPAGNEMENT DANS LA PDP

LES ENJEUX QUI STRUCTURENT LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE



FACILITER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI
des assurés affectés par la maladie



SÉCURISER LES PARCOURS EN SANTÉ DES ASSURÉS
et les accompagner face aux risques psycho-sociaux liés à la maladie



COORDONNER SON ACTION AVEC LES PARTENAIRES DU MAINTIEN EN EMPLOI POUR DÉTECTER LE PLUS TÔT POSSIBLE
les personnes à risque de désinsertion



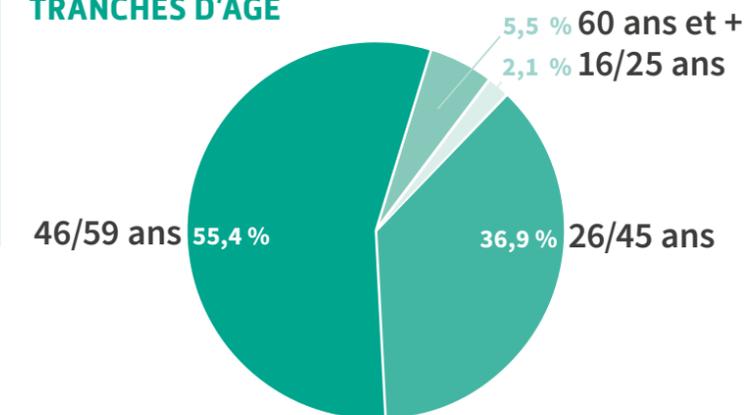
CONTRIBUER À LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ ET À L'EFFICACITÉ
du système de soins de l'Assurance Maladie

QUI SONT LES ASSURÉS QUE LE SERVICE SOCIAL ACCOMPAGNE EN PDP ?

5 742
ASSURÉS ACCOMPAGNÉS
par le Service social en 2021 en PDP

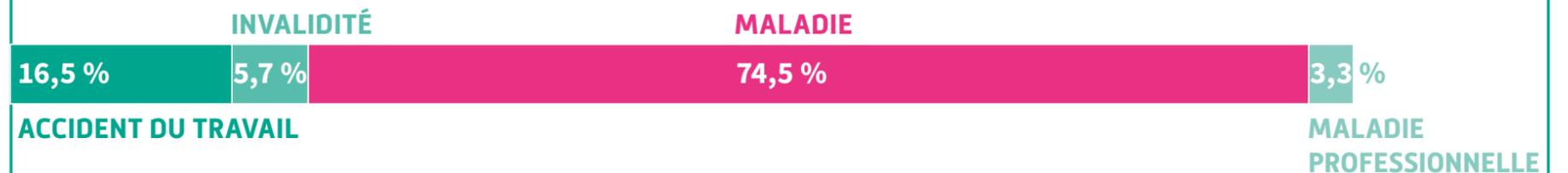
59 % FEMMES | **41 %** HOMMES

TRANCHES D'ÂGE



NOMBRE MOYEN D'ENTRETIENS PAR ACCOMPAGNEMENT en PDP
3,5

TYPES DE RISQUES



SECTEURS D'ACTIVITÉS



Étape 1

ENTRER EN RELATION AVEC LES SALARIÉS ET TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS EN ARRÊT DE TRAVAIL

Les sources principales de repérage pour le Service social de situations à risque de désinsertion professionnelle sont :

LES REQUÊTES MENSUELLES TRANSMISES PAR LES CPAM



Par courriers, appels sortants, emails, le Service social contacte de manière individualisée les assurés en arrêt de travail depuis plus de 90 jours pour :

- porter à leur connaissance les informations utiles dans le cadre d'un arrêt de travail ;
- les sensibiliser aux démarches relatives au retour à l'emploi : visite de pré-reprise, etc. ;
- leur proposer un rendez-vous avec un(e) assistant(e) de service social pour évaluer leur situation et engager un accompagnement individuel.

Depuis novembre 2021, un programme marketing relationnel multicanal s'est mis en place de manière expérimentale en utilisant ces requêtes. L'objectif est de mieux cibler les assurés à risque de désinsertion et de leur proposer le plus précocement possible un RDV.

SON ACCOMPAGNEMENT DANS LA PDP

LES SIGNALEMENTS DU SERVICE MÉDICAL DE L'ASSURANCE MALADIE



Depuis 2004, un accord national organise l'orientation précoce des assurés par le Service médical vers le Service social, dans un objectif de maintien dans l'emploi.

Les salariés et travailleurs indépendants sont également orientés par différents partenaires du maintien en emploi (services de santé au travail, Cap emploi, associations d'aides aux malades, Comète, Centres hospitaliers, Maisons des Départements, professionnels de santé, etc.).

Étape 2

ACCOMPAGNER ET SE COORDONNER AUTOUR DE L'ASSURÉ AVEC LES PARTENAIRES

En lien étroit avec les partenaires, l'assistant(e) de service social :

- accompagne l'assuré dans l'acceptation des conséquences de son état de santé sur le volet professionnel ;
- identifie avec lui les difficultés liées à sa reprise du travail ;
- mobilise les acteurs du maintien en emploi, favorise leur coordination autour de l'assuré et oriente vers les interlocuteurs adaptés ;
- l'informe sur ses droits et démarches, le conseille et l'accompagne vers les actions à engager durant son arrêt de travail et les dispositifs existants pouvant être mobilisés (visite de pré-reprise, temps partiel thérapeutique, essai encadré, action de remobilisation etc.).



[Retour sommaire](#)

FOCUS SUR LES LES DISPOSITIFS D'ORIENTATION ET DE REMOBILISATION EN BRETAGNE EN 2021

DIFFÉRENTES ACTIONS PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES AUX ASSURÉS EN FONCTION DE LEURS PARCOURS: L'ESSAI ENCADRÉ, LE CRPE ET L'ARPIJ

L'ESSAI ENCADRÉ

199

BÉNÉFICIAIRES

Sa finalité est de tester la compatibilité d'un poste avec l'état de santé du salarié dans son entreprise d'origine ou dans une autre entreprise afin de préparer une reconversion professionnelle.

Il peut être réalisé sur une durée de 14 jours ouvrables et fractionnables.

DURÉE 14 jours

LE CRPE

63

BÉNÉFICIAIRES

Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise

Ce contrat s'adresse aux salariés, reconnus travailleurs handicapés, ayant perdu la possibilité totale ou partielle d'exercer leur métier. Il se déroule à l'issue de l'arrêt de travail ou d'un temps partiel thérapeutique.

L'objectif est d'aider le salarié, par le biais de formations, à réussir sa réintégration dans son entreprise ou à changer de poste au sein de cette entreprise ou d'une autre.

DURÉE 3 à 18 mois

L'ARPIJ

Action de Remobilisation en Période d'Indemnités Journalières

Elle a pour objectif de remobiliser les assurés ayant un risque d'inaptitude vers l'emploi. Elle s'adresse aux assurés en arrêt maladie de longue durée, ou bénéficiaires d'une RQTH, d'une pension d'invalidité, etc.

L'action se déroule essentiellement en collectif, sur une période de 9 semaines alternant des périodes en centre et en entreprises. Cette action inter-régimes est co-financée par l'Agefiph.

TÉMOIGNAGES ET ÉVALUATION

J'ai apprécié cette ARPIJ car j'ai repris confiance en moi, j'ai su définir mes objectifs et voir si les pistes étaient compatibles avec mes soucis de santé et mon niveau scolaire.

Merci d'avoir créé cette prestation! Cette période permet de travailler sur soi, de se remotiver et d'aller de l'avant. Le collectif apporte une dynamique et beaucoup d'entraide. À recommander à de nombreuses personnes.

Ce moment de remise en cause et en dynamique permet de faire le bilan et de se projeter dans l'avenir, module bénéfique lié à l'esprit de groupe.

99 %

DES BÉNÉFICIAIRES

satisfaits à l'issue de la prestation

LE PORTRAIT TYPE DU PARTICIPANT

- femmes âgées en moyenne de 48 ans
- en CDI
- ayant au moins une qualification
- en arrêt de travail depuis plus de 6 mois
- ayant une reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés.

L'ARPIJ leur a permis de reprendre confiance en eux, d'entreprendre des démarches professionnelles, de clarifier leur projet professionnel ou d'envisager une reconversion.

(164 répondants enquête 2020)

354

BÉNÉFICIAIRES

en 2021

DURÉE 9 semaines

253

STAGES

EN ENTREPRISES

réalisés malgré le contexte sanitaire

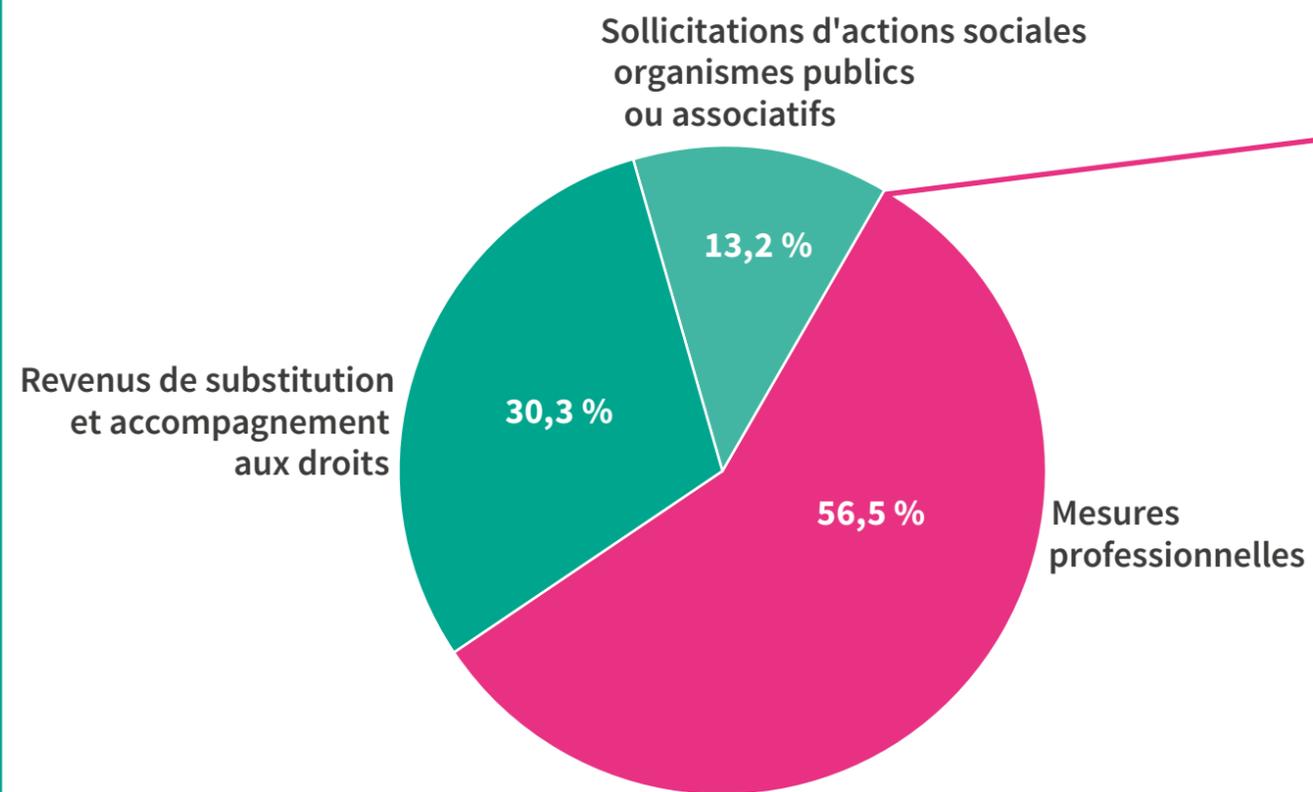
62 %

ONT VALIDÉ UN PROJET

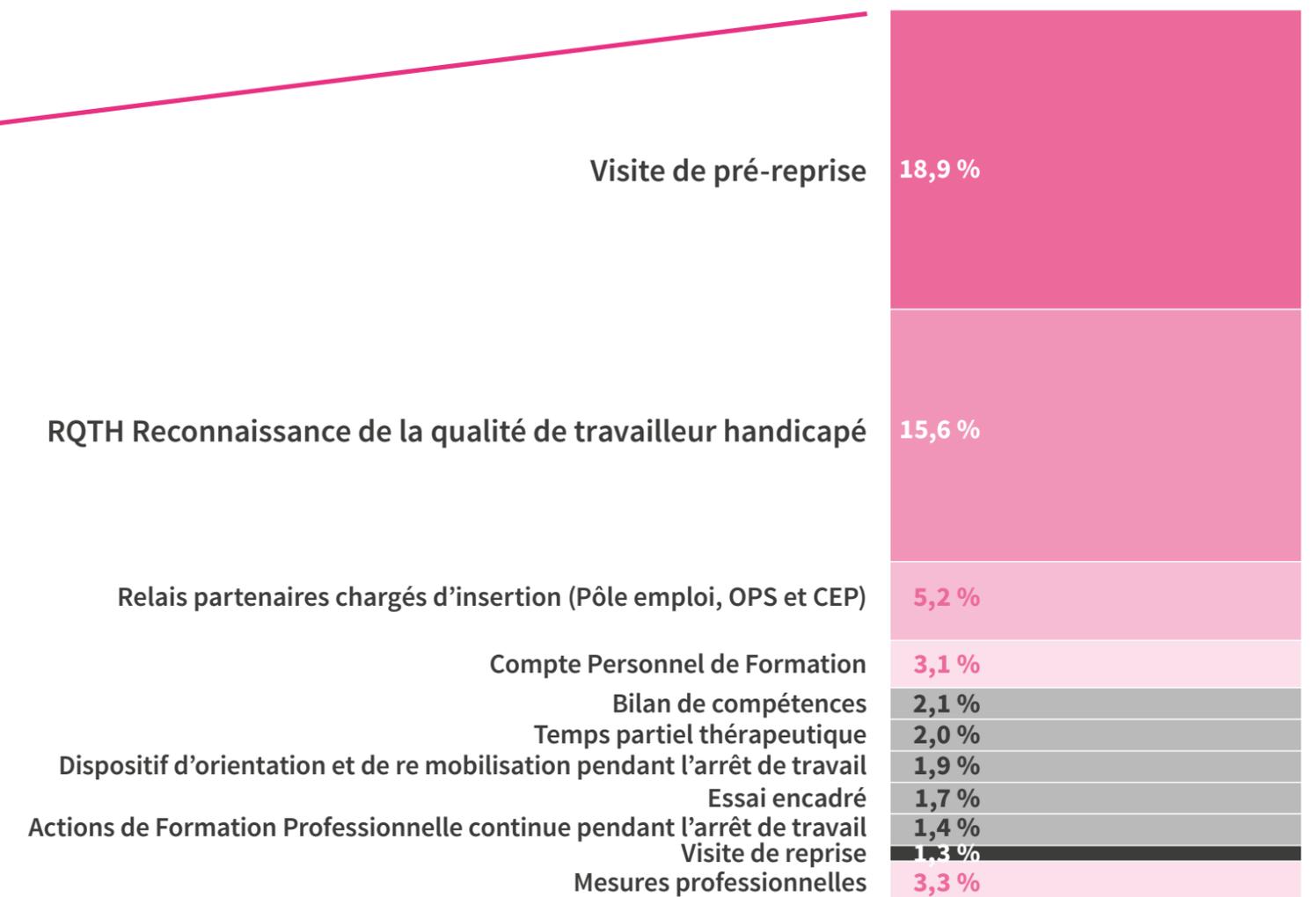
à la fin de la prestation

LES PRÉCONISATIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN 2021

EN COMPLÉMENT DES ACTIONS DE REMOBILISATION, L'ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL PRÉCONISE D'AUTRES DISPOSITIFS LORS DE SON ACCOMPAGNEMENT

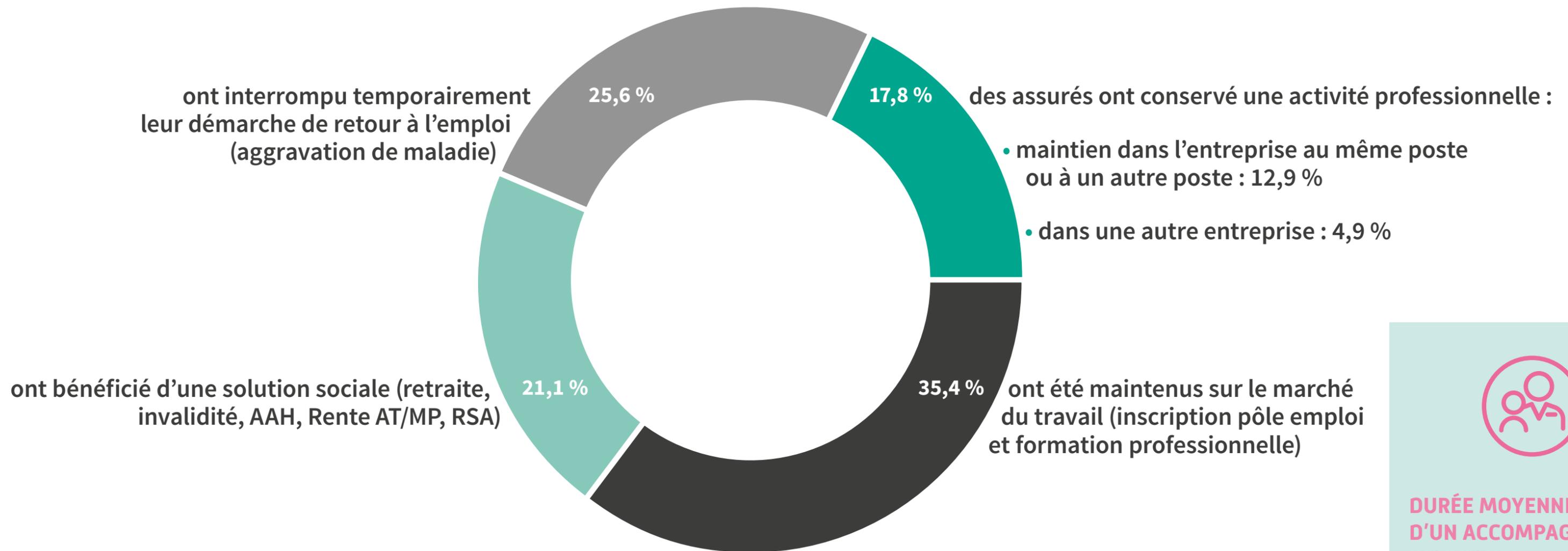


Un assuré peut bénéficier de plusieurs préconisations



Étape 3

ÉVALUER LES RÉSULTATS DES PARCOURS PDP EN FIN D'ACCOMPAGNEMENT, SUR 3 904 ASSURÉS DONT L'ACCOMPAGNEMENT A PRIS FIN EN 2021



Analyse sur un échantillon de 1 648 personnes ayant bénéficié de 3 entretiens et plus et dont l'accompagnement s'est terminé en 2021.

SON ACCOMPAGNEMENT DANS LA PDP



DURÉE MOYENNE
D'UN ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUEL

5
mois

03

LE POINT DE VUE DES BÉNÉFICIAIRES

LEUR ACCOMPAGNEMENT PAR LE SERVICE SOCIAL : CE QU'ILS EN PENSENT, CE QU'ILS EN DISENT

96 %

des répondants feraient de nouveau appel au Service social en cas de difficultés

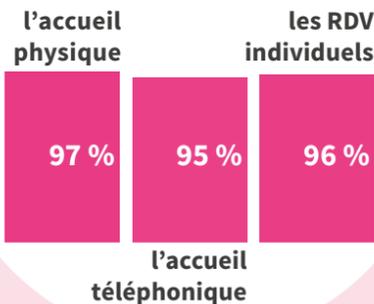
En Bretagne, la satisfaction globale s'élève à

95 %

86 %

des répondants étaient satisfaits du délai proposé pour ces rencontres

Les répondants ont jugé satisfaisant :



Je trouve ce service performant et très utile. L'écoute a été à la fois empathique et efficace. J'ai été informée par courrier de l'existence de ce service, à la suite d'un arrêt maladie prolongé dans le cadre d'un accident du travail. Sans cela, je n'en aurais jamais eu connaissance.

Personnellement très satisfaite de l'assistante sociale qui m'a accompagnée. De l'écoute, de la disponibilité, très responsable et gentille : une belle personne très humaine. Merci madame pour le soutien que vous m'avez apporté.

J'ai été orienté vers une assistante sociale par le médecin-conseil, sincèrement je me sens en confiance par les conseils que m'a donné l'assistante sociale. Certainement, je ferai toujours appel à elle.

04

LES TEMPS-FORTS 2021

15 avril

Webinaire à destination des services de santé au travail, en partenariat avec la CPAM et le Service médical d'Ille-et-Vilaine « Mieux connaître le réseau de l'Assurance Maladie et son action en faveur de la prévention de la désinsertion professionnelle »

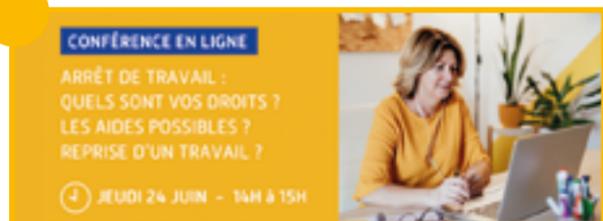


8 mars

Lancement d'un groupe travail co-piloté par l'Agefiph et la Carsat, sur l'axe PDP et maintien dans l'emploi du PRITH, sur le département de l'Ille-et-Vilaine

22 juin

Webinaire à destination des assurés en arrêt de travail, résidant dans les Côtes-d'Armor, reconduit en décembre :
46 participants sur les 2 sessions



25 juin

Lancement de la plateforme PDP dans le Morbihan

Salon de la prévention et de la sécurité au travail Safexpo Brest (29)



Rencontres Santé Travail Rennes (35)



Semaine des Transitions professionnelles Cité des Métiers - Saint-Brieuc (22)



octobre

Participation aux événements

Présentation régionale du bilan ARPIJ aux CPAM, à l'Agefiph, l'Enim et la MSA

novembre

Mise en place du dispositif des visites médico-professionnelles pour les indépendants (29)

13 décembre

Signature d'une convention de collaboration entre les organismes de la Sécurité sociale pour coordonner les offres de service à destination des travailleurs indépendants et déployer le dispositif HELP! pour ceux qui sont en difficulté



05 LES AMBITIONS 2022

RENFORCER LE RÉSEAU BRETON DE L'ASSURANCE MALADIE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE PARTAGÉE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

LES PRIORITÉS DE L'ANNÉE

La prévention de la désinsertion professionnelle ayant pris une importance croissante pour le Service social, il est apparu nécessaire de relancer la gouvernance régionale et locale entre le Service social, l'Assurance Maladie - Risques professionnels, les CPAM et le Service médical.

Cela a abouti à la mise en place de trois instances :

- un comité stratégique ;
- un comité technique ;
- des cellules locales PDP.

Ces instances auront pour objectif de porter une stratégie partagée et de coordonner nos actions sur l'ensemble de la région.

1

Préparer le **déploiement des plateformes PDP** dans les trois départements et accompagner les évolutions du rôle des différents acteurs.

Mis en place le 25 juin 2021 dans le Morbihan, le dispositif de plateforme PDP a vocation à s'étendre au reste de la région en janvier 2023. Concrètement, il s'agit pour l'assuré de bénéficier d'une porte d'entrée unique vers les services de l'Assurance Maladie qui vont assurer leur articulation interne et l'articulation entre les professionnels de santé (médecin traitant/médecin-conseil médecin du travail) dans l'intérêt de l'assuré et afin de lui faciliter son maintien dans l'emploi ou en emploi.

2

Analyser les impacts de la **loi santé au travail** du 2 août 2021.

La loi du 2 août et les décrets qui vont en décliner en 2022 viennent fortement impacter le champ de la désinsertion professionnelle. Le réseau Assurance Maladie doit donc travailler à son articulation avec les Services de Prévention et de Santé au travail (SPST) et définir la complémentarité de chacun des acteurs afin de mettre l'expertise de chacun au service des assurés.

Dans ce cadre, l'Assurance Maladie travaillera aux côtés de la DREETS¹ à la rédaction des futurs CPOM² de la santé au travail.

¹ Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

² Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

3

Structurer l'accompagnement des **travailleurs indépendants** et déployer les consultations médico-professionnelles.

Dans le prolongement de la mise en place des visites médico-professionnelles dans le Finistère et du dispositif HELP! en 2021, le réseau Assurance Maladie poursuivra sa recherche de partenariat afin de faciliter la prise en charge de la population des indépendants qui ne dispose pas aujourd'hui de service de santé au travail.

06 NOS LIEUX D'ACCUEIL

CPAM - Square Marc Sangnier
29282 Brest
Responsable départementale
Julie DA CUNHA
julie.da-cunha@carsat-bretagne.fr

CPAM - 106 boulevard Hoche
22024 Saint-Brieuc
Responsable départementale
Katell LE CHEVALIER
katell.le-chevalier@carsat-bretagne.fr

1 rue de Belle Île-en-Mer
29000 Quimper
Responsable départementale
Adeline LE BORGNE
adeline.le-borgne@carsat-bretagne.fr

CPAM - 3 avenue Anatole France
56100 Lorient
Responsable départementale
Mélanie DOUYERE
melanie.douyere@carsat-bretagne.fr

60 rue Anita Conti - Zone de Laroiseau II
56000 Vannes

CPAM - Cours des Alliés
35000 Rennes Cedex 9
Responsable départementale
Marina VIOLA-DESENCE
marina.viola-desence@carsat-bretagne.fr

CPAM - 10 rue Jean Jaurès
35400 Saint-Malo



Antennes départementales

● **Points de réception sur RDV**

Vous êtes en arrêt de travail,
le Service social vous aide à préparer votre retour à l'emploi

3646 Service gratuit
+ prix appel

OBTENIR UN RENDEZ-VOUS

Dites « Service social »

Bilan d'activité PDP 2021 du Service social de l'Assurance Maladie
Carsat Bretagne - Janvier 2022